

Analyse croisée

Vision stratégique et Plateforme de Pierre Geneviev

au regard des objectifs et recommandations du
Global Resources Outlook 2024 (GRO 2024)

Propositions 1, 2, 5 et 6 — Avril 2026

Introduction et méthode

Le présent document analyse dans quelle mesure la [vision stratégique](#) et les [six propositions](#) de Pierre Geneviev, candidat au poste de Secrétaire Général de l'ONU, s'articulent avec les constats, objectifs et recommandations du *Global Resources Outlook 2024 (GRO 2024)* — publié par l'UNEP/IRP sous le titre « *Bend the Trend — Pathways to a liveable planet as resource use spikes* ».

L'analyse porte plus particulièrement sur les propositions 1 (nouvelle organisation internationale pour la gouvernance d'Internet et de l'IA), 2 (nouveau système de tarification des noms de domaine), 5 (nouvelle agence pour le désarmement et la paix) et 6 (alternative au capitalisme de marché), en lien avec la transformation vers une consommation et une production mondiales durables des ressources que réclame le GRO 2024.

Pour chaque thème, le tableau de lecture adopte le format suivant : (1) constat et/ou objectif du GRO, suivi de (2) l'apport de la vision et de la plateforme Geneviev. Les références au GRO indiquent la page et le contexte précis.

I. Gouvernance numérique et systèmes d'information au service d'une gestion durable des ressources

(Propositions 1 et 2)

1.1 Le GRO 2024 : la transformation numérique, levier insuffisamment mobilisé

Le GRO 2024 reconnaît l'émergence de la numérisation et de l'intelligence artificielle comme tendances susceptibles de modifier profondément le mode de fonctionnement des acteurs publics et privés. Il souligne cependant que « *il reste incertain comment [ces tendances] pourraient impacter la distribution des bénéfices et des impacts environnementaux de l'utilisation des matériaux* » (p. 5, §1.3).

Plus explicitement, le GRO 2024 appelle à des « *données robustes, complètes, transparentes et régulièrement actualisées sur les coûts et bénéfices de l'utilisation des ressources* » (p. 10, Box 1.5), et indique que la transformation numérique peut être « *un levier clé pour une meilleure information et une plus grande transparence* » — notamment pour la mise en place d'une base de données internationale sur l'utilisation mondiale des ressources (p. 117, §5.4.1).

La Recommandation 2 du GRO préconise précisément la création d'un « *centre de compétences international capable de fournir données, analyses et interprétations aux gouvernements cherchant à améliorer la gestion durable des ressources à toutes les échelles* » (p. 117, §5.4.1).

La Recommandation 1 du GRO préconise la création d'une *Agence internationale des minéraux et métaux* dotée d'un mandat de l'UNEA pour améliorer le suivi, l'évaluation comparative et le renforcement des compétences nationales, en lien avec les conventions environnementales multilatérales (p. 116-117, §5.4.1, Rec. 1).

1.2 Apport de la Vision et des Propositions 1 et 2 Genevier

La **Proposition 1** — création d'une nouvelle organisation internationale (OI) dédiée à la gouvernance d'Internet, de l'IA, au développement d'applications mondiales et à la gestion des centres de données de l'ONU — répond directement à ce vide institutionnel identifié par le GRO. Elle permettrait à l'ONU de disposer d'une infrastructure numérique de classe mondiale, comparable à celle des acteurs privés leaders (Google, OpenAI), et de l'utiliser au service de la gestion durable des ressources mondiales.

En particulier, la proposition d'une gouvernance centrale de l'IA confiée à cette nouvelle OI correspond directement à l'appel du GRO à des « *données robustes et transparentes* » pour guider la transition. La collecte systématique de données sur l'utilisation d'Internet (visites, protocoles, ressources DNS) et les données économiques associées — revenus globaux, revenus estimés liés à l'usage d'Internet, profits globaux et profits estimés liés à cet usage (Proposition 2) — constituerait une contribution initiale à la base de données internationale sur les ressources que préconise la Recommandation 2 du GRO 2024 (p. 117, §5.4.1). Cette contribution serait dans un premier temps ciblée : elle permettrait d'identifier les acteurs, leurs revenus et leurs profits, et de disposer d'un registre mondial des entités utilisant Internet. Elle ne couvrirait pas encore la consommation d'énergie des entreprises, l'utilisation de ressources naturelles, ni les chaînes d'approvisionnement — données qui nécessiteraient des mécanismes complémentaires. L'infrastructure créée (centres de données ONU, registre mondial) pourrait cependant accueillir ces données à terme.

La **Proposition 2** — nouveau système de tarification des noms de domaine lié à l'utilisation réelle des ressources numériques et aux revenus générés — introduit par ailleurs un mécanisme d'*internalisation des externalités numériques* dans le secteur numérique, en cohérence avec la Recommandation 3 du GRO qui préconise « *une taxe sur les impacts causés par l'extraction de ressources vierges* » visant à internaliser les coûts environnementaux et sociaux (p. 119, §5.4.2, Rec. 3).

L'originalité centrale de la vision Genevier sur ce point est de **transformer la gouvernance numérique en source de financement autonome pour l'ONU** : les revenus générés par cette nouvelle OI permettraient d'alimenter les actions de l'ONU pour réduire la fracture numérique, accélérer la diffusion des meilleures technologies disponibles dans les pays pauvres, et financer les applications mondiales (justice, retraites) décrites dans les Propositions 3 et 4. Cela répond directement à une grande partie de l'obstacle financier que le GRO reconnaît comme central dans la mise en œuvre des transitions durables, mais qu'il ne résout pas. Il importe cependant de préciser que ces revenus ne financeraient pas directement le développement des systèmes de collecte de données sur l'extraction, le transport et l'utilisation des ressources naturelles que le GRO appelle de ses vœux — lequel nécessiterait des mécanismes distincts.

II. Gouvernance internationale des ressources : vers de nouvelles institutions

2.1 Le GRO 2024 : la gouvernance mondiale des ressources, un chantier urgent

Le GRO 2024 place la *gouvernance des ressources au cœur de la transition*. Il identifie la « *fragmentation géographique et sectorielle des stratégies de gestion des ressources* » qui freine les réponses systémiques et intégrées, ainsi que « *la faible qualité des institutions* » comme des obstacles structurels majeurs (p. 9, Tab. 1.1, catégorie « *Fragmented Governance* » et « *Quality of Institutions* »).

La section 5.4.1 du chapitre 5 demande explicitement une « *institutionnalisation des ressources dans les agendas de durabilité et les accords environnementaux* », y compris via la création d'institutions nouvelles dotées de mandats formels tels qu'une *Agence internationale des minéraux et métaux* (p. 116-117, §5.4.1, Rec. 1).

Le rapport souligne qu'il faut des « *mécanismes de gouvernance multiéchelles pour soutenir la gestion durable des ressources naturelles* », et qu'une « *base juridique plus solide pourrait*

émerger d'une institutionnalisation progressive, pouvant aller jusqu'à une convention mondiale sur les ressources » (p. 117, §5.4.1).

2.2 Apport des Propositions 1 et 5 Genevier

La vision Genevier répond à cet appel par la création de deux nouvelles institutions : l'OI pour la gouvernance d'Internet et de l'IA (Proposition 1), et la nouvelle agence pour le désarmement, la modernisation des armées et la paix (Proposition 5). Ces deux institutions comblent deux lacunes institutionnelles majeures pointées par le GRO.

Sur la Proposition 1 : en centralisant la gouvernance d'Internet, de l'IA et des données mondiales sous une autorité internationale légitimée par l'ONU, cette proposition permettrait précisément de surmonter la *fragmentation institutionnelle* identifiée dans le Tableau 1.1 du GRO comme verrou systémique (p. 9). Elle offrirait en outre les capacités d'analyse et de modélisation nécessaires pour définir et suivre des trajectoires d'utilisation des ressources à toutes les échelles.

Sur la Proposition 5 : en regroupant les fonctions de surveillance des armements, de transparence militaire et de gouvernance de l'IA dans le domaine militaire, cette agence contribuerait indirectement mais concrètement à la réorientation des ressources humaines et économiques mondiales vers des usages durables — objectif inscrit dans l'article 26 de la Charte de l'ONU, et que le GRO mentionne implicitement lorsqu'il demande que les « *ressources actuellement mobilisées pour des activités non durables soient redirigées* » pour permettre la transition vers des économies durables (p. 10, §1.7).

III. Financement de la transition : résoudre l'obstacle financier que le GRO ne lève pas

3.1 Le GRO 2024 : le financement, talon d'Achille de la transition

Le GRO 2024 consacre une section entière à la réorientation des flux financiers vers une utilisation durable des ressources (p. 119-122, §5.4.2). Il constate que les subventions aux énergies fossiles ont atteint un *record de 7 000 milliards de dollars en 2022* et que « *une grande partie du capital a été investie dans l'immobilier et les combustibles fossiles, et relativement peu dans l'utilisation durable des ressources* » (p. 119, §5.4.2).

Les Recommandations 3, 4 et 5 du GRO préconisent respectivement : (3) internaliser les coûts environnementaux et sociaux de l'extraction des ressources via une taxation (p. 119, Rec. 3) ; (4) rediriger et réformer les subventions publiques (p. 120, Rec. 4) ; (5) orienter les financements privés vers des usages durables (p. 120-121, Rec. 5). Le GRO indique que les revenus d'une telle taxation pourraient être « *redistribués pour financer la réalisation des ODD (SDG uplift policy package)* » (p. 119, §5.4.2, Rec. 3).

Cependant, le GRO reconnaît lui-même que l'efficacité de ces mécanismes dépendra de la qualité des institutions de gouvernance et que la question du financement de l'ONU elle-même reste un impensé. Il n'identifie pas de mécanisme autonome de génération de revenus pour le système onusien.

3.2 Apport des Propositions 1 et 2 Genevier : un financement sans appel aux États membres

L'originalité fondamentale de la vision Genevier est ici de proposer un mécanisme de financement **autofinancé** — c'est-à-dire ne reposant pas sur les contributions des États membres — pour financer la transformation de l'ONU et ses missions de développement durable.

La **Proposition 2** (nouveau système de tarification des noms de domaine basé sur l'utilisation réelle des ressources Internet et les profits générés) générerait des revenus substantiels pour l'ONU. Ces revenus permettraient : (1) d'améliorer le fonctionnement et la sécurité d'Internet ; (2) de développer des applications mondiales au service des ODD ; (3) de réduire la fracture

numérique ; (4) d'apporter des avantages concrets aux détenteurs de noms de domaine en échange de leur contribution.

Ce mécanisme constitue en soi une forme d'*internalisation des externalités numériques* — les entreprises utilisant Internet pour générer des profits contribueraient proportionnellement aux biens publics mondiaux — ce qui est cohérent avec l'esprit de la Recommandation 3 du GRO (p. 119, §5.4.2). Il est d'autant plus pertinent que le GRO souligne que « *les dommages environnementaux actuels sont estimés entre 5 000 et 7 000 milliards de dollars annuels* » (p. 119, note 72), et que les acteurs numériques contribuent à ces externalités de façon encore très peu régulée. Il convient cependant de souligner que faire réellement payer les entreprises — y compris les géants du numérique — à hauteur de leurs dommages environnementaux réels nécessiterait des outils supplémentaires : des taxes dédiées et la collecte de données environnementales spécifiques sur leurs activités. La Proposition 2 constitue un premier pas dans cette direction, non un mécanisme complet.

IV. Réduction des inégalités et justice dans la transition

4.1 Le GRO 2024 : l'inégalité, verrou central de la transition

Le GRO 2024 place la réduction des inégalités au cœur de toute stratégie de transformation durable. Il établit que « *les pays à hauts revenus causent plus de dix fois plus d'impacts climatiques par habitant que les pays à bas revenus* », et que le commerce international renforce ces inégalités, les pays riches exportant leurs impacts environnementaux vers les pays à faibles revenus (p. 56-63, §3.3 ; p. 109, §5.1).

Le concept de *sufficiency* (suffisance) est central dans le GRO : il préconise de réduire la consommation dans les pays à forte empreinte matérielle tout en permettant son développement dans les pays à faible empreinte, afin de « *garantir à tous une vie digne* ». Ce concept est présenté comme fondamental pour une transition juste (p. 8, §1.6 ; p. 14, §1.9 ; p. 103-106, §4.3.6).

La Recommandation 8 du GRO appelle à « *permettre la rétention de valeur au niveau local dans les pays producteurs de ressources* », issue de leur extraction, via des mécanismes équitables de partage des bénéfices (p. 123-125, §5.4.3, Rec. 8).

4.2 Apport de la Vision et des Propositions 1, 2 et 3 Geneviev

La vision Geneviev propose une réponse opérationnelle à cet impératif d'équité. En développant des systèmes informatiques mondiaux (applications de justice et de retraite, Propositions 3 et 4) qui peuvent être utilisés par tous les pays — y compris les plus pauvres — sans que ceux-ci aient à en supporter le coût de développement, la plateforme Geneviev met en œuvre concrètement le principe de transfert de technologie et de connaissances que le GRO appelle de ses vœux.

La Vision précise explicitement que cette approche réalise une situation *win-win* : les pays riches s'acquittent de leur APD en transférant des systèmes informatiques aux pays pauvres, tout en améliorant l'efficacité de leurs propres systèmes à moindre coût. Les pays pauvres bénéficient des dernières technologies sans les coûts de R&D. C'est précisément le type de mécanisme de partage équitable que préconise la Recommandation 8 du GRO (p. 123-125, §5.4.3).

En outre, la **Proposition 2** prévoit un système permettant d'enregistrer tous les utilisateurs humains d'Internet et de relier les utilisateurs non humains (IoT, IA) à leurs bénéficiaires humains. Ce système d'information permettrait d'estimer l'utilisation des ressources Internet imputables aux utilisateurs non humains et d'appliquer des redevances proportionnelles à leurs bénéficiaires humains. Il convient cependant de préciser la portée de cette démarche : elle vise à mesurer l'usage des ressources Internet (DNS, protocoles), non à calculer l'empreinte carbone complète des équipements concernés — laquelle nécessiterait un système d'information distinct prenant en compte l'électricité consommée, les ressources naturelles mobilisées pour leur fabrication et le transport associé. Le rapprochement avec les indicateurs SDG 12.2.1 (empreinte matérielle) et SDG 8.4.2 (consommation domestique de matières) reste donc une perspective à long terme, conditionnée au développement de ces systèmes complémentaires (p. 14, §1.10 ; p. 116-117, §5.4.1, Rec. 2).

V. Conflits, paix et ressources naturelles

5.1 Le GRO 2024 : l'insécurité et les conflits, facteurs aggravants de l'utilisation non durable des ressources

Le GRO 2024 mentionne explicitement l'émergence d'un monde *VUCA* — « *Volatile, Uncertain, Complex and Ambiguous* » — marqué par une « *insécurité et des conflits croissants* », et indique que ces évolutions rendent plus difficile l'évaluation et la gestion des impacts de l'utilisation des ressources (p. 5, §1.3).

Plus fondamentalement, le GRO 2024 souligne que « *la ressource agenda n'est pas seulement un agenda environnemental. Il renvoie à la capacité à long terme des systèmes naturels à fournir un bien-être sécurisé à tous, ce qui est essentiel pour que l'humanité prospère en paix* » (p. 5-6, §1.3). Les conflits liés à l'extraction minière sont identifiés parmi les conflits environnementaux les plus fréquents au monde, avec *plus de 3 861 conflits répertoriés* par l'Environmental Justice Atlas (p. 5, §1.3, note 13).

Le GRO insiste également sur la nécessité de « *libérer des ressources mobilisées pour des activités non durables* » — citant implicitement l'article 26 de la Charte de l'ONU — afin de les rediriger vers la transition vers des économies durables. Les dépenses militaires mondiales représentent un détournement massif de ressources au détriment des investissements nécessaires à cette transition (p. 10, §1.7).

5.2 Apport de la Proposition 5 Geneviev

La **Proposition 5** — création d'une nouvelle agence internationale pour la modernisation des armées, le désarmement, le maintien de la paix et la gouvernance de l'IA dans le domaine militaire — répond directement à ce constat. Elle vise précisément à créer les mécanismes institutionnels permettant de mettre en œuvre l'article 26 de la Charte de l'ONU : surveiller les armements, encourager leur réduction, et libérer ainsi des ressources pour le développement durable et la transition vers une économie sobre en ressources.

La vision Geneviev établit clairement le lien entre désarmement et durabilité : en réorientant les budgets militaires (notamment ceux consacrés à l'OTAN) vers cette nouvelle agence et vers les missions onusiennes de développement durable, on libérerait des ressources considérables pour financer les transitions décrites dans le GRO 2024. C'est une application directe du principe que le GRO formule dans son analyse des barrières économiques à la transition, où les dépenses non durables (subventions aux fossiles, dépenses militaires excessives) sont identifiées comme *verrous systémiques* à lever (p. 9, Tab. 1.1 ; p. 10, §1.7).

La mise en place d'une transparence accrue sur les budgets militaires et les stocks d'armements, mission de la nouvelle agence, contribuerait aussi directement à améliorer le « *système d'information mondial* » que le GRO appelle à développer pour guider la transition durable (p. 10, Box 1.5 ; p. 117, §5.4.1).

VI. Alternative au capitalisme de marché et transformation des systèmes économiques

6.1 Le GRO 2024 : les défaillances du modèle économique actuel, obstacle central

Le GRO 2024 est explicite : le modèle économique actuel est structurellement incompatible avec une utilisation durable des ressources. Il identifie comme *verrous systémiques* majeurs : « *les défaillances de marché qui ne capturent pas les coûts environnementaux de la production, les subventions nocives, la financiarisation des marchés de matières premières, les modèles d'affaires ne tenant pas compte des risques liés aux ressources, et la concentration du pouvoir de décision* » (p. 9, Tab. 1.1, catégorie « *Economic lock-ins* »).

Le rapport appelle à *aller au-delà du PIB* comme mesure du progrès, en intégrant le bien-être humain, le capital naturel et le développement économique durable dans les métriques utilisées par les gouvernements et les organisations internationales (p. 10, Box 1.5). Le Secrétaire Général de l'ONU y est explicitement cité pour avoir appelé à « *avancer sur une méthodologie mesurant la transformation vers la durabilité d'une manière qui intègre le bien-être humain, le capital naturel et le développement économique durable* » (p. 10, Box 1.5).

Plus fondamentalement, le GRO 2024 indique que la transformation nécessaire requiert des « *changements à grande échelle dans les systèmes technologiques, économiques et sociaux* » (p. 8, §1.7). Il reconnaît que les modèles actuels de consommation aspirationnels — « *promus par des stratégies marketing ciblées et même parfois par des politiques nationales* » — constituent un verrou comportemental majeur (p. 9, Tab. 1.1, catégorie « *Lifestyles and consumption* »).

Le GRO préconise en particulier : (a) une réforme fiscale écologique neutre sur les revenus, (b) des investissements dans l'innovation pour l'efficacité des ressources, (c) des mécanismes de suffisance qui réduisent la demande dans les contextes de forte empreinte tout en permettant son développement dans les contextes de faible empreinte (p. 103-106, §4.3.6).

6.2 Apport de la Proposition 6 Genevier

La **Proposition 6** — recherche d'une alternative au capitalisme de marché — est la plus ambitieuse et la plus directement alignée avec les appels du GRO 2024 à de nouveaux modèles économiques. Elle vise à concevoir un système économique qui : (a) récompense chacun proportionnellement à sa contribution au progrès de la société sans créer des inégalités de revenus aussi importantes ; (b) aide à utiliser le minimum de ressources pour les armements ; (c) protège l'environnement et lutte contre le réchauffement climatique ; (d) prend en compte les progrès technologiques récents.

Ces quatre objectifs de la Proposition 6 correspondent point par point aux quatre verrous systémiques identifiés dans le Tableau 1.1 du GRO 2024 sous la catégorie *Economic lock-ins* : défaillances de marché face aux coûts environnementaux, subventions nocives, modèles d'affaires ne tenant pas compte des risques ressources, concentration du pouvoir de décision (p. 9). La Proposition 6 cherche à changer les règles du jeu économique plutôt que de se limiter à corriger ses externalités à la marge, ce que le GRO 2024 lui-même reconnaît comme insuffisant.

La Proposition 6 cherche également à améliorer significativement les systèmes internationaux d'information économique et financière — condition préalable explicitement identifiée par le GRO : « *des données robustes, complètes, transparentes et régulièrement actualisées* » sont indispensables pour informer et guider la transition durable (p. 10, Box 1.5).

En liant explicitement cette recherche d'un nouveau modèle économique à l'utilisation d'Internet et de l'IA (Propositions 1 et 2), la vision Genevier offre une perspective cohérente : la gouvernance numérique mondiale ne serait pas seulement un outil d'optimisation, mais l'infrastructure d'un nouveau modèle économique plus juste et plus durable.

VII. La « convergence durable » comme objectif post-2030

7.1 Le GRO 2024 : la transition durable, un objectif d'ici 2030 et au-delà

Le GRO 2024 établit que les ODD représentent « *une première tentative de système de cibles fondées sur la science pour une utilisation durable des ressources* ». Il appelle à des trajectoires différenciées par contexte de développement, alignées sur les principes de responsabilités communes mais différenciées (p. 116-117, §5.4.1, Box 5.2).

Le scénario de « *Sustainability Transition* » du GRO 2024 modélise une voie permettant de réduire la croissance de l'utilisation mondiale des ressources d'environ **30 %** et les émissions de GES de plus de **81 %** d'ici 2060 par rapport au scénario tendanciel, tout en améliorant le bien-être (HDI +24 %, PIB/habitant +109 %). Il requiert des actions simultanées sur l'efficacité des ressources, l'énergie, l'alimentation et les inégalités (p. 89-91, §4.3.2 ; p. 106, §4.4).

7.2 Apport de la Vision Genevieve : de l'ODD à la « convergence durable »

La vision Genevieve propose un changement de paradigme conceptuel que le GRO appelle mais ne nomme pas : passer des *Objectifs de Développement Durable* (qui fixent des seuils à atteindre) aux **Objectifs de Convergence Durable** à partir de 2030. Cette notion exprime l'idée que tous les pays convergeraient vers des modes de consommation et de production durables et équitables — ni trop peu (pays pauvres), ni trop (pays riches) — ce qui correspond exactement au concept de *sufficiency* du GRO 2024 et à ses trajectoires différenciées par groupe de revenu (p. 8, §1.6 ; p. 14, §1.9 ; p. 103-106, §4.3.6).

La vision Genevieve propose ainsi le cadre conceptuel et institutionnel qui permet de donner un sens concret à la trajectoire de *Sustainability Transition* modélisée par le GRO 2024 : des systèmes administratifs partagés (justice, retraites), une gouvernance numérique mondiale, un nouveau modèle économique et des mécanismes de paix robustes sont les conditions d'une convergence vers des standards de vie dignes pour tous, à l'intérieur des limites planétaires.

Synthèse : tableau de correspondances

Proposition Genevieve	Constat / Objectif GRO 2024 (référence précise)	Apport de la Plateforme Genevieve
Prop. 1 — OI Internet/IA	Besoin d'un centre de compétences international pour données et transparence (GRO, p. 117, §5.4.1, Rec. 2) ; transformation numérique et IA comme leviers dont les impacts restent incertains (GRO, p. 5, §1.3)	Crée l'infrastructure mondiale d'information et de gouvernance numérique pour suivre, analyser et optimiser l'utilisation des ressources à toutes les échelles
Prop. 2 — Tarification des noms de domaine	Internaliser les coûts environnementaux et sociaux via une taxe sur l'extraction des ressources (GRO, p. 119, §5.4.2, Rec. 3) ; rediriger les flux financiers (GRO, p. 119-120, Rec. 3-5)	Introduit un mécanisme d'internalisation des externalités numériques et génère des revenus autonomes pour financer les actions onusiennes de durabilité
Prop. 1+2 — Financement de l'ONU	Obstacle financier à la transition ; subventions aux fossiles = 7 000 Mds\$/an en 2022 (GRO, p. 119) ; lacune de financement des institutions onusiennes non adressée par le rapport	Résout le problème de financement de l'ONU sans appel aux États membres, libérant des capacités d'action sur tous les fronts de la durabilité
Prop. 5 — Agence désarmement/ paix	Conflits liés aux ressources en hausse — 3 861 conflits recensés par l'Environmental Justice Atlas (GRO, p. 5, §1.3, note 13) ; humanité en paix = condition du bien-être (GRO, p. 6, §1.4) ; libérer les ressources mobilisées pour les armements (art. 26 Charte ONU, cité implicitement)	Crée les mécanismes de réduction des dépenses militaires mondiales et libère des ressources pour la transition durable ; réduit les conflits liés à l'extraction
Prop. 6 — Alternative au capitalisme	Défaillances de marché, subventions nocives, financiarisation = verrous systémiques (GRO, p. 9, Tab. 1.1) ; besoin de nouveaux modèles économiques (GRO, p. 8, §1.7) ; aller au-delà du PIB (GRO, p. 10, Box 1.5)	Propose de changer les règles du jeu économique pour intégrer les coûts environnementaux, réduire les inégalités et orienter structurellement la production vers la durabilité

Proposition Geneviev	Constat / Objectif GRO 2024 (référence précise)	Apport de la Plateforme Geneviev
Vision — Convergence durable (post-2030)	Trajectoires différenciées de ressources par groupe de revenu ; concept de sufficiency (GRO, p. 8, §1.6 ; p. 14, §1.9 ; p. 103–106, §4.3.6) ; -30% ressources, -81% GES en 2060 vs tendances historiques (GRO, p. 106, §4.4)	Propose le concept opérationnel de « convergence durable » pour remplacer les ODD après 2030, donnant un cadre institutionnel et métrique à la trajectoire de Sustainability Transition du GRO

Conclusion

L'analyse croisée montre une convergence forte et cohérente entre la vision stratégique et la plateforme de Pierre Geneviev, d'une part, et les constats, objectifs et recommandations du GRO 2024, d'autre part.

Le GRO 2024 diagnostique avec précision les obstacles à surmonter — défaillances institutionnelles, insuffisance des mécanismes de financement, verrous économiques structurels, lacunes du système d'information mondial, conflits liés aux ressources, inégalités (*Tab. 1.1, p. 9 ; §5.4, p. 112-139*) — mais ses recommandations restent majoritairement incrémentales et dépendantes de la volonté politique des États. La plateforme Geneviev apporte une réponse institutionnelle et financière à chacun de ces obstacles.

En particulier, la **Proposition 1** crée l'infrastructure numérique mondiale dont le GRO reconnaît la nécessité sans en proposer la gouvernance (*p. 117, §5.4.1*) ; la **Proposition 2** introduit un mécanisme d'internalisation des externalités numériques et de financement autonome de l'ONU, condition sine qua non de la mise en œuvre des transformations que le GRO appelle (*p. 119, §5.4.2*) ; la **Proposition 5** lie paix et durabilité en libérant les ressources mobilisées pour les armements (*p. 5-6, §1.3 ; p. 10, §1.7*) ; et la **Proposition 6** s'attaque aux fondements du modèle économique que le GRO 2024 identifie comme cause structurelle de la crise des ressources (*p. 9, Tab. 1.1*).

La notion de « **convergence durable** » introduite dans la vision Geneviev offre enfin le cadre conceptuel post-2030 dont le GRO 2024 trace les contours dans son scénario de *Sustainability Transition* sans le nommer (*p. 106, §4.4*) : un monde où tous les pays convergent vers des standards de vie dignes et durables, à l'intérieur des limites planétaires, grâce à des systèmes partagés, une gouvernance numérique mondiale et un modèle économique rénové.